

## Avant d'entreprendre des mesures de contrôle, il est primordial :

- de bien identifier la plante;
- de détecter les colonies le plus tôt possible au printemps (en inspectant les pourtours de sa propriété).

## Mesures à prendre en cas d'exposition s'il y a un contact entre la peau et la sève :

- éliminer la sève le plus rapidement possible en évitant de l'étendre;
- changer de vêtements et les laver pour éviter de contaminer d'autres parties du corps ou des objets;
- éviter d'exposer les zones atteintes à la lumière (y compris la lumière non naturelle) en portant des gants, des pantalons longs et des manches longues pour une durée minimale de 48 heures et jusqu'à 7 jours.

## S'il y a une brûlure

- éviter toute exposition au soleil pendant au moins une semaine;
- utiliser un écran solaire pendant 6 mois.

Communiquer avec Info-Santé au 8-1-1 pour plus d'information sur le traitement des brûlures.

## Si les yeux sont atteints

- rincer les yeux abondamment à l'eau claire pendant 10 minutes;
- porter des lunettes de soleil foncées pour éviter l'exposition à la lumière;
- consulter un médecin le plus tôt possible.

## Il est impératif de consulter un médecin lorsque :

- un enfant est affecté;
- les yeux sont atteints;
- la personne fait de la fièvre;
- des lésions importantes se développent.

**Pour signaler la présence de la plante ou pour plus d'information, communiquez avec la Ville de Shannon au 418 844-3778.**

Document produit selon le Règlement municipal N°559-17, chapitre 5.



# La berce du Caucase

Comment la reconnaître



La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) est une espèce envahissante répertoriée au Québec depuis les années 1990. Elle représente un risque pour la santé et la biodiversité.



Crédit photo : MDDEP

En réalité, la sève de la berce du Caucase contient des toxines activées par les rayons ultraviolets. Le contact de la peau avec la sève peut causer des lésions cutanées semblables à des brûlures. Elle est envahissante, nuit aux diverses plantes indigènes et se disperse rapidement sur le territoire. Elle est donc très dommageable pour la santé et l'environnement.

## Description de la plante

La berce du Caucase peut atteindre jusqu'à 5 mètres de hauteur. Généralement elle mesure un mètre après une tonte ou une fauche. On la reconnaît grâce à ses petites fleurs blanches ou roses en forme de parapluie d'une largeur de 20 à 50 cm et à ses grandes feuilles étoilées pouvant égaler 3 mètres de longueur.

Sa tige, très robuste est creuse. Elle est recouverte de petits poils blancs rudes et plusieurs taches de couleur rouge framboise à violet sont étendues et bien définies. La tige peut atteindre de 4 à 10 cm de diamètre à la base.



Crédit photo: MAPAQ

Pour plus d'information sur la berce du Caucase, visitez le site du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

[www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/huisibles/berce-caucase](http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/huisibles/berce-caucase)

La berce du Caucase ne doit pas être confondue avec la berce laineuse (*Heracleum lanatum* Bartr.), une espèce indigène et moins toxique.

## Milieus colonisés par la plante

La plante préfère les milieux frais et humides mais on la retrouve également dans des endroits tels que :

- le long des berges et cours d'eau;
- le long des fossés;
- le long des chemins de fer;
- le long des routes;
- dans les prés;
- dans les terrains vagues.

**Afin de limiter sa propagation, ne jamais semer, planter, multiplier ou transporter la plante.**

- Portez une attention particulière aux ombelles porteuses de graines pour ne pas laisser tomber de graines;
- Évitez de stationner ou d'entreposer un véhicule près d'une zone infestée;
- Évitez la dispersion des graines par les vêtements, l'équipement, le vent ou les cours d'eau.